

Bourgogne-Franche-Comté - Activité 2023

Cette nouvelle édition des fiches régionales relatives à l'activité d'assistance médicale à la procréation (AMP) en 2023, dresse le bilan de la situation de chaque région au regard de ses activités.

Les fiches régionales décrivent de façon détaillée la répartition des activités d'AMP réalisées au sein de chaque région. Elles présentent notamment certaines activités spécifiques qui demandent des infrastructures, un savoir-faire, et des autorisations particulières. Certaines ne sont pas assez développées au plan national ou inégalement réparties comme le don d'ovocytes, la préservation de la fertilité et l'accueil d'embryons.

L'activité d'AMP en contexte viral y est aussi décrite et concerne la prise en charge des patients infectés par le VIH, le VHB et/ou le VHC.

Les informations fournies dans ces documents peuvent servir de support à la réflexion sur l'organisation territoriale des soins et ainsi contribuer à améliorer les conditions d'accès et de prise en charge des personnes ayant recours à une AMP. Elles complètent les analyses réalisées dans le rapport d'activité médical et scientifique (RAMS) (<https://rams.agence-biomedecine.fr/assistance-medecale-la-procreation>); Partie Répartition régionale des activités. Elles sont toutefois plutôt succinctes, dans la mesure où leur source, les rapports d'activité des centres, est constituée de données agrégées. L'analyse régionale présentée dans ce rapport est celle de l'activité des centres exerçant dans la région.

D'autres informations viennent compléter les fiches régionales et le RAMS:

- Une évaluation des résultats des centres est réalisée chaque année. Les résultats de cette évaluation sont accessibles sur le site de l'Agence avec le lien suivant: <https://www.agence-biomedecine.fr/Evaluations>.

Le registre national des fécondations in vitro (FIV), recueillant des données individuelles, connaît actuellement une montée en charge importante. Dans un avenir proche, il permettra lui aussi d'affiner les indicateurs analysés et de décrire par exemple les flux des bénéficiaires entre les régions.

A savoir : Le plan PEGh (Procréation Embryologie et Génétique humaines) 2022-2026 de l'Agence de la biomédecine prévoit de contribuer à assurer les conditions d'un accès équitable à des soins sécurisés de qualité et à la planification de l'offre de soins dans tous les domaines de la PEGh, en particulier dans le but d'atteindre l'autosuffisance nationale en termes de dons d'ovocytes et de faciliter la mise en place de plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité conformément au Plan Cancer. Dans le cadre de ce plan, la contribution de l'Agence de la biomédecine à la réflexion des agences régionales de santé est prévue et l'Agence se met donc à la disposition des ARS qui le souhaiteraient.

NOTE METHODOLOGIQUE

Objectif

L'objectif des fiches régionales est de décrire les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) au niveau de chaque région. Elles permettent de comparer, de manière purement descriptive, les activités de chaque région à l'activité nationale. Les informations présentées dans ces fiches viennent compléter le rapport médical et scientifique publié sur le site de l'Agence en septembre 2025.

Principes généraux

L'Agence de la biomédecine propose ici une synthèse des activités à l'échelle régionale afin d'aider chaque Agence régionale de santé à connaître l'activité au sein de sa région et à assurer ses missions en terme d'organisation de l'offre de soins.

Origine des données

Les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) sont évaluées à partir des rapports annuels et des données du registre des FIV que les centres clinico-biologiques et les laboratoires d'AMP sont tenus réglementairement d'adresser à l'Agence de la biomédecine concernant les activités d'AMP pour lesquelles ils sont autorisés.

Les rapports annuels des centres et données du registre des FIV sont transmis au 31 décembre de chaque année pour la totalité des activités pratiquées l'année précédente afin de récupérer les informations concernant les naissances issues des tentatives. La base de données utilisée par l'Agence pour la collecte des activités de l'année 2023 a été figée en avril 2023.

En 2023, 106 centres clinico-biologiques (dont un centre ayant transmis qu'une partielle partie de son activité dans les délais impartis) et 69 laboratoires de biologie médicale réalisant des préparations de sperme en vue d'insémination étaient autorisés et ont pratiqué une ou plusieurs activités d'AMP.

Les indicateurs fournis (tableaux 1 à 10) sont le reflet de l'activité déclarée par les centres dans leurs rapports d'activité. Malgré des contrôles qualité et des règles d'imputation établies, des incohérences et des imperfections peuvent subsister.

Les flux des patientes entre les régions (tableaux 11 à 13) sont évalués à partir des données du registre FIV : les départements de résidence des femmes prises en charge au moins une fois en 2023 pour une ponction d'ovocytes, hors ponction réalisée en vue de don ou de préservation de la fertilité, et les départements des centres d'AMP dans lesquels ces ponctions ont été réalisées sont analysés. Les régions de résidence des femmes des DROM ne pouvant être distinguées, l'analyse porte uniquement sur les flux métropolitains.

Description des indicateurs

Organisation territoriale de l'offre de soins

L'organisation territoriale de l'offre de soins est décrite dans les tableaux AMP1, AMP2, AMP3 et AMP4. Elle permet de lister les centres et les laboratoires, leurs activités d'AMP respectives et le nombre de tentatives réalisées par centre et par technique.

Activité régionale dans l'activité nationale

NOTE METHODOLOGIQUE

La part de l'activité régionale au sein de l'activité nationale est décrite par le nombre de tentatives réalisées dans la région rapporté au nombre de femmes en âge de procréer (tableau AMP5) ainsi que par le pourcentage de tentatives et d'enfants nés dans la région sur l'ensemble des tentatives et des enfants nés en France, selon la technique et l'origine des gamètes (tableau AMP6).

NOTE METHODOLOGIQUE

Fécondation in vitro

Le tableau AMP7 donne certaines caractéristiques régionales et nationales des tentatives de fécondation in vitro de l'année 2023.

Activités spécifiques : don de gamètes et accueil d'embryons, conservations des gamètes et des tissus germinaux, conservation des embryons

L'activité régionale de don d'ovocytes est décrite dans le tableau AMP8, afin de permettre une réflexion sur le développement nécessaire de cette activité à hauteur des besoins au sein de chaque région. Par ailleurs, il présente également les données relatives au don de spermatozoïdes et à l'accueil d'embryons.

Les activités de conservation des gamètes et des tissus germinaux à usage autologue à des fins de préservation de la fertilité sont également décrites et mises en regard de l'activité nationale (tableau AMP9).

Le tableau AMP10 présente le nombre d'embryons conservés au 31 décembre 2023 et le nombre de couples concernés au niveau régional et national en fonction du statut du projet parental.

Flux entrants et sortants

Les flux entrants et sortants de la région, ainsi que les régions de résidence des femmes prises en charge dans la région Bourgogne-Franche-Comté et les régions des centres d'AMP où ont été ponctionnées les femmes résidant en Bourgogne-Franche-Comté sont présentés dans les tableaux 11 à 13.

Perspectives

Les fiches régionales donnent l'occasion de rappeler que deux activités doivent être particulièrement développées au sein de chaque région afin de répondre aux objectifs de santé publique, d'équité d'accès aux soins et de qualité de la prise en charge des personnes ayant recours à une AMP :

- Le don d'ovocytes : l'insuffisance de donneuses en France entraîne le déplacement de nombreux couples à l'étranger, dans des pays où la qualité et la sécurité des soins ne répondent pas aux mêmes exigences qu'en France ; l'objectif poursuivi est de développer une autosuffisance nationale et donc une activité appropriée dans chaque région.
- La préservation de la fertilité : l'activité de préservation de la fertilité mise en regard de la fréquence des cancers de jeunes patients reste insuffisante. Les liens entre centres de cancérologie et centres autorisés pour la conservation des gamètes et des tissus germinaux à usage autologue sont certainement à renforcer à hauteur des besoins de chaque région. Le plan cancer a pris en compte ces nouveaux besoins en lien avec la mise en place de plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité réparties sur le territoire.
- Les évolutions législatives (loi de bioéthique de 2021) : la loi ouvre notamment la possibilité d'accès à l'AMP à toutes les femmes, ou l'autoconservation non médicale des gamètes. Ces nouveaux droits nécessitent un développement adéquat de l'activité régional sans impact sur la qualité, l'équité et les délais d'accès aux soins.

COMMENTAIRES : Bourgogne-Franche-Comté

Centres et activités pratiquées

En 2023, l'offre de soins en assistance médicale à la procréation est assurée dans la région Bourgogne-Franche-Comté par trois centres clinico-biologiques et trois laboratoires de biologie médicale (Tableau AMP2).

Les activités réalisées et le nombre de centres impliqués sont les suivants :

- Les préparations de sperme en vue d'insémination artificielle réalisées par six laboratoires de biologie, incluant les laboratoires des centres clinico-biologiques et les autres laboratoires de biologie médicale ;
- Les activités de fécondation *in vitro* proposées par les trois centres clinico-biologiques,
- Et les activités spécifiques :
 - La préparation, le recueil, la conservation et mise à disposition de spermatozoïdes en vue de don par deux centres, dont deux réalisent également les activités de don d'ovocytes
 - Les activités de préparation, recueil, conservation et mise à disposition de spermatozoïdes et d'ovocytes en vue de don par deux centres clinico-biologiques ;
 - Les activités d'accueil d'embryon par un centre
 - La conservation de gamètes et/ou tissus germinaux dans un cadre médical en vue d'une AMP ultérieure par les trois centres clinico-biologiques dont les deux centres publics réalisent des conservations de gamètes dans un cadre non médical.

Ainsi, l'ensemble des activités d'AMP est disponible en région Bourgogne-Franche-Comté.

Activité

La région Bourgogne-Franche-Comté compte 3,8% des femmes en âge de procréer recensées en France en 2023 (Tableau AMP1). La répartition par âge des femmes prises en charge en fécondation *in vitro* de la région diffère de celle observée au niveau national. Les femmes sont plus jeunes : 19,4% de femmes de moins de 30 ans, 48,8% de femmes d'au moins 35 ans contre respectivement 14,9% et 53,6% en France (tableau AMP7).

Rapportée à la population des femmes en âge de procréer, l'activité des centres de la région était inférieure à la moyenne nationale pour les activités d'insémination et de fécondation *in vitro* :

- Inséminations : 24,2 tentatives pour 10 000 femmes contre 40,7 au niveau national.
- Fécondations *in vitro* : 53,2 tentatives pour 10 000 femmes contre 54,5 nationalement, Tableau AMP5.

Au sein de la région, les centres d'AMP recourent plus fréquemment à la technique de l'ICSI (77,2% contre 67,6% au niveau national, Tableau AMP7). En revanche ils ont moins recours à la culture prolongée des embryons (21,1% contre 54,2% au niveau national, Tableau AMP7).

Par ailleurs des difficultés de recrutement des donneuses d'ovocytes sont observées dans la région. Le nombre de don a diminué de 47% entre 2021 et 2023 (n=17), ce qui peut expliquer la baisse du nombre de tentatives avec ovocytes de donneuses.

Au total, les centres de la région Bourgogne-Franche-Comté ont réalisé 2,4% des tentatives françaises et ont permis la naissance de 2,9% des enfants issus des tentatives d'AMP de 2023.

COMMENTAIRES : Bourgogne-Franche-Comté

Origine géographique des patientes prises en charge

En 2023, 90,8% des femmes prise en charge pour une ponction ovocytaire en région Bourgogne-Franche-Comté résidaient dans la région (Tableau AMP12). Les flux entrants comparables à la moyenne métropolitaine (8,4%) représentent ainsi 9% des patientes et proviennent majoritairement de la région Grand Est (4,3%).

En parallèle les flux sortants sont supérieurs à la moyenne métropolitaine (22,9% contre 18,6%). Les femmes ou couples ayant choisi une prise en charge hors de leur région de résidence se sont principalement rendus au sein de régions limitrophes : Auvergne Rhône Alpes (13,3%), Ile-de-France (4,3%) et Grand Est (4,1%).

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Tableau AMP0 : Evolution de l'activité d'AMP de la région de 2020 à 2023

	2020	2021	2022	2023
Nombre de centres
Nombre de laboratoires d'AMP	3	3	3	3
Nombre de centres clinico-biologiques et cliniques	3	3	3	3
Nombre total d'inséminations intra-utérines	834	952	843	1057
Inséminations intra-utérines avec sperme du conjoint	789	900	737	803
Inséminations intra-utérines avec sperme de donneur	45	52	106	254
Nombre total de tentatives réalisées en fécondation in vitro (FIV hors ICSI, ICSI, décongélations)	1941	2771	2851	2942
Selon l'origine des gamètes et des embryons (quelle que soit la technique de FIV)
Ovocytes et spermatozoïdes du couple	1823	2589	2649	2657
Don de spermatozoïdes	24	34	62	159
Don d'ovocytes	76	136	126	101
Accueil d'embryons	18	12	14	23
Dons de spermatozoïdes et d'ovocytes	.	.	.	2
Non renseignée	.	.	.	0
Selon les techniques (quelle que soit l'origine des gamètes et des embryons)

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

	2020	2021	2022	2023
FIV hors ICSI	262	417	425	350
ICSI	855	1231	1161	1211
Décongélation d'embryons	824	1123	1265	1381
Résultats des tentatives de l'année
Accouchements	612	777	749	763
Enfants vivants	657	852	805	800
Statut vital non renseigné	1	1	0	0
Nouvelles autoconservations médicales de gamètes (patients)
Conservation d'ovocytes	39	76	102	139
Conservation de spermatozoïdes	159	264	268	339
Nouvelles autoconservations non médicales de gamètes (patients)
Conservation d'ovocytes	.	.	14	46
Conservation de spermatozoïdes	.	.	2	3

Tentatives : inséminations intra-utérines, ou ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI), ou décongélation d'embryons en vue de TEC (TEC), ou mises en fécondation (don d'ovocytes) et ou décongélation d'ovocytes (ICSI).

Tableau AMP1 : Nombre de femmes en âge de procréer et d'autoconserver en 2023

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Agés des femmes	Lieu	Nombre de femmes	% national	% régional
18-45 ans	France	11 462 274	100,0%	.
	Bourgogne-Franche-Comté	435 998	3,8%	100%
	-Bourgogne	244 131	2,1%	56,0%
	-Franche-Comté	191 867	1,7%	44,0%
29-37 ans	France	3 693 630	100,0%	.
	Bourgogne-Franche-Comté	138 202	3,7%	100%
	-Bourgogne	77 162	2,1%	55,8%
	-Franche-Comté	61 040	1,7%	44,2%

Source : INSEE, projections de population, modèle OMPHALE 2017

Tableau AMP2 : Activité d'AMP déclarée en 2023 par centre

Lieu	Numéro du centre	Ville	Etablissement*	IA	Fécondation in vitro (FIV ICSI TEC)	Don de sperme	Don d'ovocytes	Accueil d'embryons	Autoconservation médicale	Autoconservation non médicale
Bourgogne	2101_2101	DIJON	HOPITAL LE BOCAGE CHRU_DIJON / COMPL HOSPITALIER DU BOCAGE_DIJON	X	X	X	X		X	X
	2103B	DIJON	LBM BC LAB DIJON BRUANT_DIJON	X						

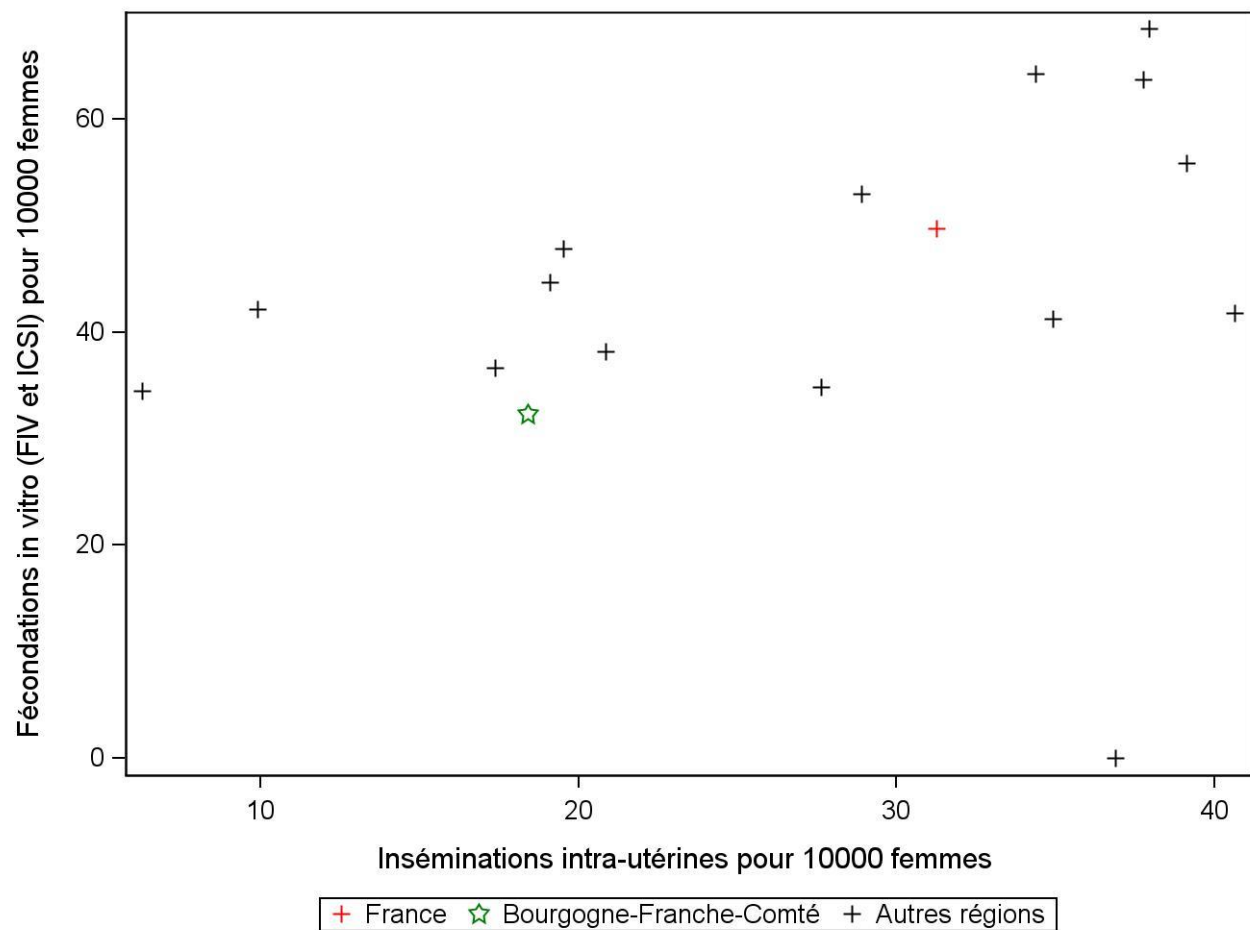
ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Lieu	Numéro du centre	Ville	Etablissement*	IA	Fécondation in vitro (FIV ICSI TEC)	Don de sperme	Don d'ovocytes	Accueil d'embryons	Autoconservation médicale	Autoconservation non médicale
Franche-Comté	8901B	AUXERRE	LBM BIO+ AUXERRE CLAIRIONS_AUXERRE	X						
	8902B	SENS	LBM BIO+ SENS THENARD_SENS	X						
	2502_2502	BESANCON	POLYCLINIQUE DE FRANCHE COMTE_BESANCON / LBM CBM25 BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION	X	X				X	
	2503_2503	BESANCON	CHRU JEAN MINJOZ_BESANCON / CHRU JEAN MINJOZ_BESANCON	X	X	X	X	X	X	X

* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2023

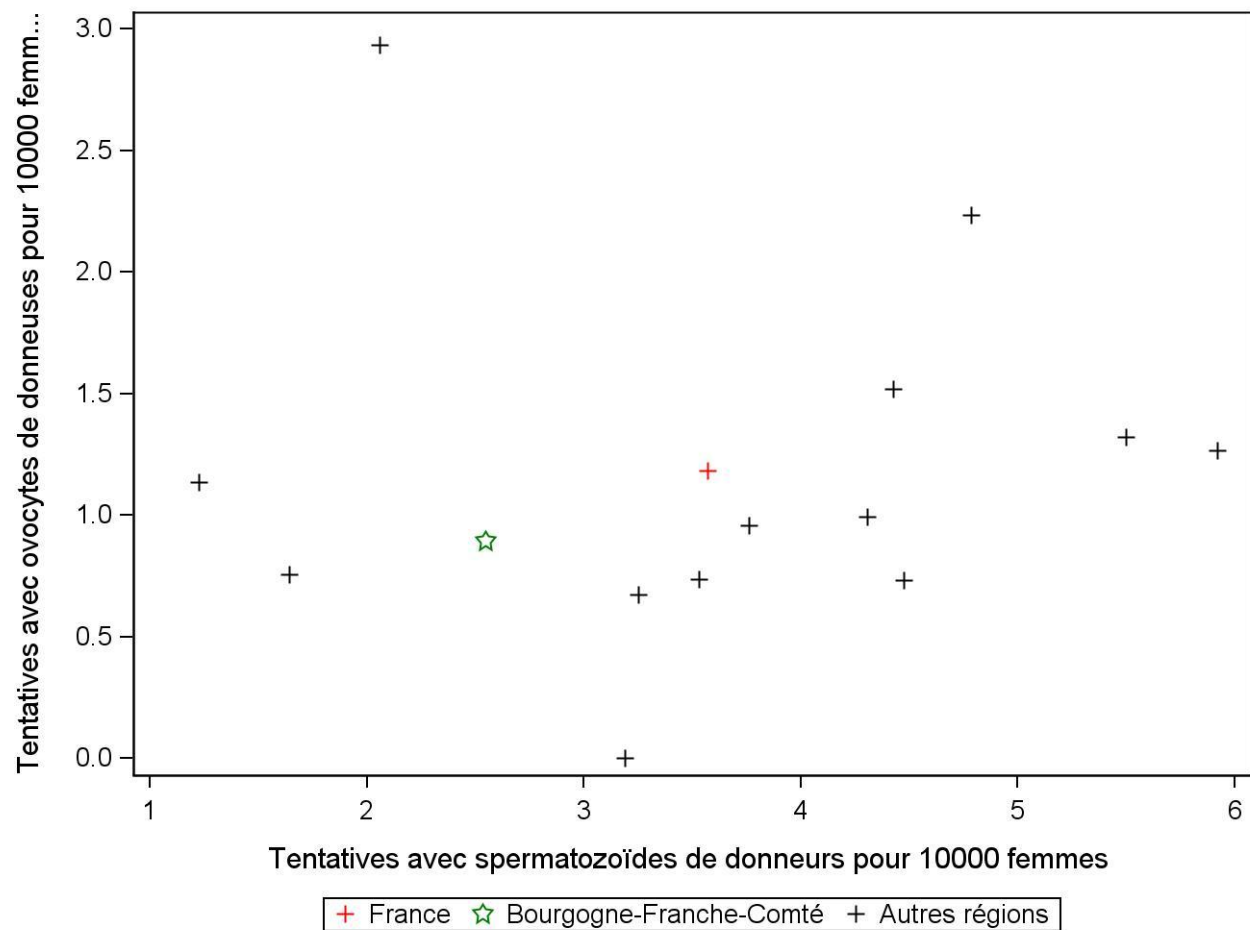
IA : Insémination artificielle ; FIV : Fécondation in vitro ; ICSI : Injection intracytoplasmique de spermatozoïdes ; TEC : Transfert d'embryons congelés

Figure AMP1 : Activités régionales d'AMP intraconjugale* rapportées à la population des femmes en âge de procréer



*Ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV,ICSI) réalisées en intraconjugal

Figure AMP2 : Activités régionales de tentatives avec don* rapportées à la population des femmes en âge de procréer



*Ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV,ICSI) réalisées avec don de spermatozoïdes et mises en fécondation réalisées avec ovocytes de donneuses

Tableau AMP3 : Nombre de tentatives[1] d'AMP par centre en intraconjugal en 2023

				Intraconjugale				
				Insémination intra-utérine	Fécondation in vitro sans et avec ICSI- Transferts d'embryons congelés			
					FIV hors ICSI	ICSI	Décongélation d'embryons	Décongélation d'ovocytes
Lieu	N°	Ville	Etablissement*					
Bourgogne	2101_2101	DIJON	HOPITAL LE BOCAGE CHRU_DIJON / COMPL HOSPITALIER DU BOCAGE_DIJON	204	64	604	532	18
	2103B	DIJON	LBM BC LAB DIJON BRUANT_DIJON	175
	8901B	AUXERRE	LBM BIO+ AUXERRE CLAIRIONS_AUXERRE	21
	8902B	SENS	LBM BIO+ SENS THENARD_SENS	39
Franche-Comté	2502_2502	BESANCON	POLYCLINIQUE DE FRANCHE COMTE_BESANCON / LBM CBM25 BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION	194	68	272	255	.
	2503_2503	BESANCON	CHRU JEAN MINJOZ_BESANCON / CHRU JEAN MINJOZ_BESANCON	170	218	164	440	< 10
Total Région Bourgogne-Franche-Comté				803	350	1040	1227	19

* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2023

FIV : fécondation in vitro, ICSI : injection intracytoplasmique de spermatozoïdes, TEC : transfert d'embryons congelés

[1] Nombre de cycles d'insémination artificielle, nombre de ponctions d'ovocytes, nombre de transferts d'embryons congelés

Tableau AMP4 : Nombre de tentatives[1] par centre pour l'activité d'AMP avec don en 2023

				Don de sperme			
				Insémination intra-utérine	Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés		
					.	ICSI	Décongélation d'embryons
Lieu	N°	Ville	Etablissement*				
Bourgogne	2101_2101	DIJON	HOPITAL LE BOCAGE CHRU_DIJON / COMPL HOSPITALIER DU BOCAGE_DIJON	103	23	< 10	.
Franche-Comté	2502_2502	BESANCON	POLYCLINIQUE DE FRANCHE COMTE_BESANCON / LBM CBM25 BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION	65	45	13	< 10
	2503_2503	BESANCON	CHRU JEAN MINJOZ_BESANCON / CHRU JEAN MINJOZ_BESANCON	86	35	30	< 10
Total Région Bourgogne-Franche-Comté				254	103	48	< 10

				Don d'ovocytes		Accueil d'embryons
				Fécondation in vitro sans et avec ICSI- Transferts d'embryons congelés		Fécondation in vitro sans et avec ICSI- Transferts d'embryons congelés
				ICSI	Décongélation d'embryons	Décongélation d'embryons
Lieu	N°	Ville	Etablissement*			
Bourgogne	2101_2101	DIJON	HOPITAL LE BOCAGE CHRU_DIJON / COMPL HOSPITALIER DU BOCAGE_DIJON	23	14	.
Franche-Comté	2502_2502	BESANCON	POLYCLINIQUE DE FRANCHE COMTE_BESANCON / LBM CBM25 BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION	.	.	.
	2503_2503	BESANCON	CHRU JEAN MINJOZ_BESANCON / CHRU JEAN MINJOZ_BESANCON	16	48	23
Total Région Bourgogne-Franche-Comté				39	62	23

* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2023

FIV : fécondation in vitro, ICSI : injection intracytoplasmique de spermatozoïdes, TEC : transfert d'embryons congelés

[1] Nombre de cycles d'insémination artificielle, nombre de ponctions d'ovocytes, nombre de transferts d'embryons congelés

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

Tableau AMP5 : Nombre de tentatives par nombre de femmes en âge de procréer par technique en 2023

		Nombre de tentatives pour 10 000 femmes en âge de procréer			
		France	Bourgogne-Franche-Comté	Bourgogne	Franche-Comté
Origine des gamètes	Technique				
Intraconjugale	Insémination intra-utérine	31.27	18.42	17.98	18.97
	FIV hors ICSI	17.12	8.03	2.62	14.91
	ICSI	31.97	23.85	24.74	22.72
	Décongélation d'embryons	43.84	28.14	21.79	36.22
	Décongélation d'ovocytes	0.62	0.44	0.74	0.05
	Total	124.82	78.88	67.87	92.88
Don de sperme	Insémination intra-utérine	9.43	5.83	4.22	7.87
	FIV hors ICSI	0.29	.	.	.
	ICSI	3.10	2.36	0.94	4.17
	Décongélation d'embryons	2.28	1.10	0.20	2.24
	Décongélation d'ovocytes	0.16	0.18	.	0.42
	Total	15.26	9.47	5.37	14.70

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

		Nombre de tentatives pour 10 000 femmes en âge de procréer			
		France	Bourgogne-Franche-Comté	Bourgogne	Franche-Comté
Don d'ovocytes	FIV hors ICSI	0.01	.	.	.
	ICSI	1.17	0.89	0.94	0.83
	Décongélation d'embryons	1.06	1.42	0.57	2.50
	Total	2.24	2.32	1.52	3.34
Accueil d'embryons	Décongélation d'embryons	0.21	0.53	.	1.20
	Total	0.21	0.53	.	1.20
Double don	ICSI	0.06	0.05	.	0.10
	Décongélation d'embryons	0.03	.	.	.
	Total	0.09	0.05	.	0.10

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

Tableau AMP6 : Nombre de tentatives[1] et nombre d'enfants nés vivants en 2023

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

			Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région/ Tentatives France	Enfants nés vivants région/ Enfants nés vivants France
Origine des gamètes	Lieu	Technique				
Intraconjugale	France	Insémination intra-utérine	35841	4062	100%	100%
		FIV hors ICSI	19621	2601	100%	100%
		ICSI	36649	5002	100%	100%
		Décongélation d'embryons	50251	12285	100%	100%
		Décongélation d'ovocytes	712	97	100%	100%
		Total	143074	24047	100%	100%
	Bourgogne-Franche-Comté	Insémination intra-utérine	803	123	2,24%	3,03%
		FIV hors ICSI	350	69	1,78%	2,65%
		ICSI	1040	204	2,84%	4,08%
		Décongélation d'embryons	1227	294	2,44%	2,39%
		Décongélation d'ovocytes	19	< 10	2,67%	4,12%
		Total	3439	694	2,40%	2,89%
	-Bourgogne	Insémination intra-utérine	439	75	1,22%	1,85%
		FIV hors ICSI	64	13	0,33%	0,50%
		ICSI	604	133	1,65%	2,66%
		Décongélation d'embryons	532	161	1,06%	1,31%
		Décongélation d'ovocytes	18	< 10	2,53%	4,12%

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

			Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région/ Tentatives France	Enfants nés vivants région/ Enfants nés vivants France
		Total	1657	386	1,16%	1,61%
		-Franche-Comté	Insémination intra-utérine	364	48	1,02%
		FIV hors ICSI	286	56	1,46%	2,15%
		ICSI	436	71	1,19%	1,42%
		Décongélation d'embryons	695	133	1,38%	1,08%
		Décongélation d'ovocytes	< 10	.	0,14%	.
		Total	1782	308	1,25%	1,28%

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

			Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région/ Tentatives France	Enfants nés vivants région/ Enfants nés vivants France
Don de sperme	France	Insémination intra-utérine	10812	1728	100%	100%
		FIV hors ICSI	330	37	100%	100%
		ICSI	3558	441	100%	100%
		Décongélation d'embryons	2608	574	100%	100%
		Décongélation d'ovocytes	180	21	100%	100%
		Total	17488	2801	100%	100%
	Bourgogne-Franche-Comté	Insémination intra-utérine	254	56	2,35%	3,24%
		ICSI	103	16	2,89%	3,63%
		Décongélation d'embryons	48	11	1,84%	1,92%
		Décongélation d'ovocytes	< 10	.	4,44%	.
		Total	413	83	2,36%	2,96%
	-Bourgogne	Insémination intra-utérine	103	34	0,95%	1,97%
		ICSI	23	< 10	0,65%	1,13%
		Décongélation d'embryons	< 10	< 10	0,19%	0,52%
		Total	131	42	0,75%	1,50%
	-Franche-Comté	Insémination intra-utérine	151	22	1,40%	1,27%
		ICSI	80	11	2,25%	2,49%
		Décongélation d'embryons	43	< 10	1,65%	1,39%

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

			Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région/ Tentatives France	Enfants nés vivants région/ Enfants nés vivants France
		Décongélation d'ovocytes	< 10	.	4,44%	.
		Total	282	41	1,61%	1,46%
Don d'ovocytes	France	FIV hors ICSI	10	< 10	100%	100%
		ICSI	1343	244	100%	100%
		Décongélation d'embryons	1213	274	100%	100%
		Total	2566	520	100%	100%
	Bourgogne-Franche-Comté	ICSI	39	< 10	2,90%	2,46%
		Décongélation d'embryons	62	10	5,11%	3,65%
		Total	101	16	3,94%	3,08%
	-Bourgogne	ICSI	23	< 10	1,71%	2,46%
		Décongélation d'embryons	14	< 10	1,15%	2,19%
		Total	37	12	1,44%	2,31%
	-Franche-Comté	ICSI	16	.	1,19%	.
		Décongélation d'embryons	48	< 10	3,96%	1,46%
Total		64	< 10	2,49%	0,77%	

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

			Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région/ Tentatives France	Enfants nés vivants région/ Enfants nés vivants France
Accueil d'embryons	France	Décongélation d'embryons	235	66	100%	100%
		Total	235	66	100%	100%
	Bourgogne-Franche-Comté	Décongélation d'embryons	23	< 10	9,79%	10,6%
		Total	23	< 10	9,79%	10,6%
	-Franche-Comté	Décongélation d'embryons	23	< 10	9,79%	10,6%
		Total	23	< 10	9,79%	10,6%
Double don	France	ICSI	68	12	100%	100%
		Décongélation d'embryons	40	< 10	100%	100%
		Total	108	21	100%	100%
	Bourgogne-Franche-Comté	ICSI	< 10	.	2,94%	.
		Total	< 10	.	1,85%	.
	-Franche-Comté	ICSI	< 10	.	2,94%	.
		Total	< 10	.	1,85%	.

[1] Tentatives : Cycles d'insémination artificielle (IIU, IIC) ; ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI) ; transferts d'embryons congelés (TEC)

FECONDATION IN VITRO

Tableau AMP7 : Caractéristiques des fécondations in vitro en 2023

		France	Bourgogne-Franche-Comté	Bourgogne	Franche-Comté
Age des femmes à la ponction(1)	<30 ans	14,9%	19,4%	20,4%	18,5%
	30-34 ans	31,6%	32,2%	31,7%	32,7%
	35-37 ans	22,5%	20,7%	19,0%	22,2%
	38-39 ans	14,0%	13,3%	14,0%	12,7%
	>=40 ans	17,1%	14,3%	14,8%	13,9%
Techniques	Part des ponctions(1) réalisées en ICSI	67,6%	77,2%	91,0%	65,1%
	Part des ponctions(1) réalisées en culture prolongée	54,2%	21,1%	4,9%	35,1%
Activité d'AMP avec don de gamètes et d'embryons	Part des tentatives(2) réalisées avec les spermatozoïdes d'un donneur	5,7%	5,4%	2,2%	8,0%
	Part des tentatives(2) réalisées avec les ovocytes d'une donneuse	2,2%	3,4%	2,9%	3,9%
	Part des tentatives(2) réalisées avec les embryons d'un couple donneur	0,2%	0,8%	.	1,4%
Prise en charge du risque viral	Part des tentatives(1) réalisées en contexte VIH	0,2%	0,1%	.	0,2%
	Part des tentatives(1) réalisées en contexte VHB/VHC	1,0%	1,1%	1,4%	0,9%

(1) : Ponctions d'ovocytes FIV ou ICSI

(2) : Ponctions d'ovocytes dans le cadre des FIV/ICSI ou transfert d'embryons congelés

ACTIVITES SPECIFIQUES : DON DE GAMETES ET D'EMBRYONS

Tableau AMP8 : Don de gamètes et accueil d'embryons en 2023

		2021	2022	2023	
Don de spermatozoïdes	Donneurs: donneurs acceptés dont le sperme a été congelé dans l'année	France	399	714	692
		Bourgogne-Franche-Comté	16	27	25
		-Bourgogne	6	9	5
		-Franche-Comté	10	18	20
	Receveurs: couples ayant effectué au moins une tentative d'AMP	France	1598	3575	7556
		Bourgogne-Franche-Comté	41	66	167
		-Bourgogne	15	31	86
		-Franche-Comté	26	35	81

ACTIVITES SPECIFIQUES : DON DE GAMETES ET D'EMBRYONS

		2021	2022	2023	
Don d'ovocytes	Donneuses: ponctions réalisées dans l'année	France	920	943	912
		Bourgogne-Franche-Comté	32	23	17
		-Bourgogne	15	11	6
		-Franche-Comté	17	12	11
	Receveuses: nouvelles demandes acceptées	France	1332	1358	1596
		Bourgogne-Franche-Comté	46	48	24
		-Bourgogne	24	21	8
		-Franche-Comté	22	27	16
	Receveuses: receveuses ayant bénéficié d'un don d'ovocytes	France	1415	1584	1477
		Bourgogne-Franche-Comté	77	60	66
		-Bourgogne	43	24	25
		-Franche-Comté	34	36	41
Accueil d'embryons	Couples donneurs: couples donneurs dont les embryons ont été accueillis	France	148	148	186
		Bourgogne-Franche-Comté	10	10	19
		-Bourgogne	7	3	1
		-Franche-Comté	3	7	18
	Couples receveurs: couples receveurs ayant bénéficié d'un accueil d'embryons	France	155	156	212
		Bourgogne-Franche-Comté	10	12	18
		-Bourgogne	8	3	1
		-Franche-Comté	2	9	17

ACTIVITES SPECIFIQUES : DON DE GAMETES ET D'EMBRYONS

ACTIVITES SPECIFIQUES : CONSERVATION DES GAMETES ET DES TISSUS GERMINAUX

Tableau AMP9 : Préservation de la fertilité : conservation de gamètes et de tissus germinaux en 2023

		France	Bourgogne-Franche-Comté	Bourgogne	Franche-Comté
Spermatozoïdes	Nouvelles autoconservations (Patients)	9838	339	172	167
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	96057	2383	1280	1103
Ovocytes	Nouvelles autoconservations (Patients)	4621	139	60	79
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	19062	518	340	178
Tissus testiculaires	Nouvelles autoconservations (Patients)	146	0	0	0
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	2003	27	0	27
Tissus ovariens	Nouvelles autoconservations (Patients)	367	9	3	6
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	4923	128	20	108

ACTIVITES SPECIFIQUES : CONSERVATION DES EMBRYONS

Tableau AMP10 : Conservation d'embryons au 31 décembre 2023

		Projet parental en cours		Abandon du projet parental		Défaut de réponse ou désaccord du couple		Total des embryons en cours de conservation	
		N	%	N	%	N	%	N	%
France	Embryons	249492	77.9	24861	7.8	46106	14.4	320459	100
	Couples	80905	76.4	8815	8.3	16185	15.3	105905	100
Bourgogne-Franche-Comté	Embryons	8374	65.7	1824	14.3	2548	20.0	12746	100
	Couples	2575	64.8	575	14.5	824	20.7	3974	100
-Bourgogne	Embryons	4485	54.6	1620	19.7	2112	25.7	8217	100
	Couples	1462	55.3	503	19.0	679	25.7	2644	100
-Franche-Comté	Embryons	3889	85.9	204	4.5	436	9.6	4529	100
	Couples	1113	83.7	72	5.4	145	10.9	1330	100

FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

Tableau AMP11 : Flux entrants et sortants de 2023

	Bourgogne-Franche-Comté	Moyenne des régions (hors DROM)
Flux entrants*	9,0%	8,4%
Flux sortants**	22,9%	16,8%

* Part des femmes résidant hors de la région Bourgogne-Franche-Comté parmi les femmes hospitalisées pour une ponction d'ovocytes dans la région Bourgogne-Franche-Comté

** Part des femmes hospitalisées pour une ponction d'ovocytes hors de la région Bourgogne-Franche-Comté parmi les femmes résidant en Bourgogne-Franche-Comté

FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

Tableau AMP12 : Région de résidence des femmes hospitalisées en 2023 dans la région Bourgogne-Franche-Comté pour une ponction d'ovocytes en vue d'AMP

Région de résidence des femmes		Femmes hospitalisées en Bourgogne-Franche-Comté	Femmes hospitalisées en	
		%	Bourgogne	Franche-Comté
		%	%	%
Bourgogne-Franche-Comté	Franche-Comté	47.44	3.25	86.21
	Bourgogne	43.37	83.08	8.55
Grand Est	Champagne-Ardenne	3.75	7.35	0.60
	Alsace	0.48	0.17	0.75
	Lorraine	0.08	0.17	.
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône-Alpes	2.48	4.44	0.75
	Auvergne	0.24	0.51	.
Hors France	Hors France	1.04	0.17	1.80
Centre-Val-de-Loire	Centre-Val-de-Loire	0.48	0.68	0.30
Martinique	Martinique	0.16	.	0.30
Inconnue	Inconnue	0.16	.	0.30
Nouvelle-Aquitaine	Poitou-Charentes	0.16	.	0.30
Ile-de-France	Ile-de-France	0.08	0.17	.
Hauts-de-France	Picardie	0.08	.	0.15
Total		100.00	100.00	100.00

FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

Tableau AMP13 : Région où les femmes résidant en Bourgogne-Franche-Comté ont été hospitalisées pour une ponction d'ovocytes en vue d'AMP en 2023.

Région d'hospitalisation		Femmes résidant en Bourgogne-Franche-Comté	Femmes résidant en	
		%	Bourgogne	Franche-Comté
			%	%
Bourgogne-Franche-Comté	Franche-Comté	42.85	7.36	82.03
	Bourgogne	34.24	62.79	2.71
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône-Alpes	10.24	15.12	4.85
	Auvergne	3.12	5.81	0.14
Ile-de-France	Ile-de-France	4.34	7.24	1.14
Grand Est	Alsace	3.93	0.13	8.13
	Lorraine	0.14	.	0.29
	Champagne-Ardenne	0.07	0.13	.
Centre-Val-de-Loire	Centre-Val-de-Loire	0.61	1.03	0.14
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Provence-Alpes-Côte d'Azur	0.14	0.26	.
Hauts-de-France	Nord - Pas-de-Calais	0.07	.	0.14
	Picardie	0.07	.	0.14
Nouvelle-Aquitaine	Limousin	0.14	.	0.29
Bretagne	Bretagne	0.07	0.13	.
Total		100.00	100.00	100.00